

FLASH-INFO

Association fribourgeoise des institutions spécialisées

Membre collectif de
ARTISET
Fédération des prestataires de services
pour personnes ayant besoin de soutien
CURAVIVA IROBESOL YOUTA

Changements dans les institutions

La Rosière

Au mois de janvier, **Christophe Chardonnens** a pris la succession de Jean-Luc Baechler à la présidence de la fondation. Et en été, **Bruno Castrovinci** prendra la direction de l'institution suite au départ de Beat Schaefer.

Le Bosquet

L'automne passé, **Océane Morand** a pris la direction de l'institution, après le départ d'Elisabeth Reber.

FAH-SEB

Lorenzo Pestalozzi quittant prochainement ses fonctions de directeur, il sera remplacé par **Nadine Willa**.

Le Tremplin

Double changement au sein de la fondation qui connaît un nouveau directeur, **Yan Desarzens**, depuis septembre passé, et une nouvelle présidente de la fondation, **Geneviève Beaud Spang** en fin d'année, au terme du mandat de Dominique Rhône.

Les Buissonnets - SEI/Centre de thérapie

Suite au départ de Marianne Schmuckli, **Belinda Pürro** reprend la direction de l'institution.

Les Buissonnets - HER

Une nouvelle présidente, **Andrea Wassmer**, a remplacé en automne Cédric Schneuwly, démissionnaire.

Le Torry

Après un changement de présidence l'an dernier, la direction change également ce printemps, avec l'arrivée d'**Anna Tajès**, en remplacement de Thierry Radermecker.

Pôle confiance : quelques constats

Voici quelques enseignements et recommandations tirés des expériences vécues ces dernières années au sein du Pôle confiance INFRI et par le secrétariat INFRI.

Le Pôle Confiance d'INFRI a connu une charge de travail relativement stable au cours des cinq dernières années, avec un nombre constant de demandes et d'institutions impliquées. Parmi les diverses situations de conflit et de harcèlement rencontrées, deux domaines se démarquent comme particulièrement sensibles au sein des institutions : la **gestion des cuisines** et les **retours de congé maternité**. Ces situations sont fréquemment rencontrées, et nous encourageons vivement les institutions à y accorder une attention particulière.

Au niveau du secrétariat INFRI, nous avons constaté une augmentation constante des demandes du personnel concernant l'**application de la convention collective du travail (CCT)**. Ces demandes sont généralement orientées vers la FOPIS, et les sujets abordés incluent des contestations de classifications, des conflits avec la hiérarchie, des problèmes d'organisation et divers conflits liés à l'application de la CCT, tels que les horaires et les congés. Nous recommandons aux institutions d'investir du temps dans ces aspects de gestion afin d'éviter que ces problèmes ne dégénèrent en conflits syndicaux.

Un constat important est que la détection précoce des problèmes de personnel, que ce soit par le biais des procédures internes des institutions ou du Pôle Confiance, permet de désamorcer les situations en les replaçant dans le contexte du fonctionnement de l'institution. Par conséquent, nous encourageons vivement les institutions à promouvoir activement le Pôle Confiance et à prendre au sérieux les demandes du personnel concernant sa situation professionnelle et les conflits signalés à la hiérarchie.

Assemblée générale 2025

L'assemblée générale d'INFRI aura lieu

mardi 24 juin 2025

à 17:30 heures

à la Fondation **Le Tremplin**

Merci de bien vouloir réserver cette date dans vos agendas.

Adhésion de L'Arche Fribourg

Dès le mois de juillet, L'Arche Fribourg deviendra membre de plein droit de notre association.

« L'Arche Fribourg est une institution sociale, reconnue par l'État de Fribourg, et accueille depuis 1983 des personnes adultes avec une déficience intellectuelle. Elle bénéficie d'un financement public dans le cadre d'un mandat de prestations, ainsi que de financements privés. Elle est également membre de la fédération internationale de L'Arche.



Elle regroupe trois foyers situés au centre de Fribourg : La Grotte, Béthanie et Grain de sel. Une trentaine de personnes, dont la moitié ayant une déficience intellectuelle, y partagent une vie de type familial, simple et convivial. Ces dernières, les « personnes accueillies », sont le cœur et la raison d'être de la Communauté. Elles y trouvent un lieu de vie où elles peuvent se sentir pleinement reconnues, recevoir sécurité et développer un sentiment d'appartenance.

La vie des foyers est rythmée par l'activité professionnelle et les loisirs personnels de chacun, ainsi que par les repas pris en commun et les moments de convivialité. Une fois par semaine, une rencontre entre tous les habitants permet d'organiser la vie du foyer, de partager les nouvelles et de veiller à l'accompagnement des personnes accueillies. »

Le comité souhaite la bienvenue à ce nouveau membre !

Le salaire «vacances comprises»

En principe, le salaire incluant directement l'indemnité pour les vacances durant les rapports de travail n'est admis qu'exceptionnellement. L'article 329d al. 2 CO stipule que tant que durent les rapports de travail, les vacances ne peuvent pas être remplacées par des prestations en argent ou d'autres avantages. L'objectif est que l'employé-e puisse effectivement prendre ses vacances pour se reposer.

Cependant, un arrêt récent du Tribunal fédéral prévoit des conditions strictes sous lesquelles une compensation du salaire afférent aux vacances au moyen d'une indemnité payée avec le salaire courant peut être admise :

- L'activité de l'employé doit être très irrégulière.
- Un contrat de travail écrit doit être conclu entre les parties.
- L'indemnité vacances doit être clairement et expressément prévue dans le contrat.
- Chaque décompte de salaire mensuel doit mentionner l'indemnité vacances de manière détaillée.
- Des difficultés insurmontables rendent un paiement pendant la prise effective des vacances quasiment impossible en pratique.

Il faut donc bien comprendre que le salaire « vacances comprises » ne peut pas être appliqué pour des activités professionnelles régulières (p.ex. s'il y a moins de 20% de variation mensuelle). Dans ces cas, les vacances doivent être rémunérées au moment où elles sont prises !

Présidence de la commission arbitrale

Après un peu plus d'une année d'activités en tant que présidente extraordinaire de la commission arbitrale de la CCT INFRI-FOPIS, Me Frédérique Riesen a dû renoncer à ce mandat pour raisons de santé.

Les partenaires sociaux ont désigné Me Maria Riedo, avocate au sein de l'étude Zbinden Perler Riedo, en tant que nouvelle présidente extraordinaire. Elle rejoint ainsi Me Christian Delaloye qui en est le président ordinaire. Me Riedo se chargera en particulier des requêtes de langue allemande soumises à la commission.



Réseau-intendance : clap de fin !

En ce début d'année 2025, l'assemblée générale du Réseau-intendance Fribourg a pris la difficile décision de mettre un terme à ses activités pour l'été 2025.

Le nombre d'entreprises formatrices disponibles pour les professions de l'intendance a fortement diminué depuis deux ans - en particulier avec le départ des EMS qui devraient former eux-mêmes leurs apprenti-e-s par les réseaux de santé -, avec comme conséquence que la pérennité financière du réseau ne pouvait plus être garantie à moyen terme.

L'association s'est assurée que tous les contrats d'apprentissage en cours pouvaient être repris par l'employeur actuel, et que la transition se fasse avec l'aval du Service de la formation professionnelle.

Le réseau remercie chaleureusement la responsable du réseau, Mme Valérie Staremborg, pour son engagement sans faille pendant ces dernières années, et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité.